

## Conseil Municipal du Jeudi 03 avril 2025 à 20h00

### Délibération N° 2025/031

Date de la convocation : 27 mars 2025

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 19

Représentés : 3

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES (20h30), Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT, Kenan KOC.

Absents excusés : Pierre-Alain HIRSCH procuration à Sylvie LAROCHE, Alexis LEON, François NICOLAS procuration à Laurent MARCHESI, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Gwenaël MAGNANT

### OBJET : APPROBATION CREATION RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

VU - La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile soulignant notamment que la sécurité civile est l'affaire de tous. Elle rappelle que si l'État est le garant de la sécurité civile au plan national, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Afin d'aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une « réserve communale de sécurité civile », fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du maire, dans les conditions fixées par les articles L 724-1 à L 724-6, L 724-11 à L 724-14 et L 725-2 du code de la sécurité intérieure.

Cette réserve de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence.

De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

Madame la Maire rappelle la présentation faite par Monsieur Philippe RIVES, conseiller municipal lors des précédentes séances. Le Conseil Municipal du 26 novembre 2024 a validé le principe de l'instauration de ce dispositif et a validé ce jour le projet de Plan Communal de Sauvegarde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer une réserve communale de sécurité civile chargée d'apporter son concours à Madame la Maire en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune,
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres,
- d'appui logistique et de rétablissement des activités.

Un arrêté municipal en précisera les missions et l'organisation.

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces de mise en place de ce dispositif.

La secrétaire de séance,  
Conseiller municipal,

Gwenaël MAGNANT



Transmis en Préfecture : 24 avril 2025  
Affichage : 24 avril 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gwenaël Magnant', written over a horizontal line.

Pour copie conforme,

La Maire,

Sylvie LAROCHE

